



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 mars 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	22	5	2	3

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
27	0	0	

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

GRANDAUD Gilbert suppléant de POURCHET Pierre.

Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, CHAUVERGUE Laurence donne pouvoir à BAUDEMONT Dominique, SIMON Isabel donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, SUDRON Frédéric donne pouvoir à SIMON Philippe, VERNGE Didier donne pouvoir à LENOBLE Monique

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

DOLLEY Alain, PERIGAUD Chantal.

Absents : CAMBOU Stéphane, MUZETTE Thierry. ROGER Edouard

Secrétaire de séance : GLANGEAUD Delphine.

TOURISME

Délibération n° 36 – 2017 : Renouvellement du classement de l'Office de tourisme

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D. 133-20 et suivants, L. 134-5, L.134-6, R. 133-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2011 modifiant l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que suite à l'avis du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme en date du 6 novembre 2015 approuvé en Conseil Communautaire le 23 novembre 2015, une demande de classement de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière en catégorie II (2) avait été déposée et validée par les services de la Préfecture. A ce jour, le classement a pris fin.

Monsieur le Président explique qu'il convient de renouveler la demande de classement de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière en catégorie II (2).

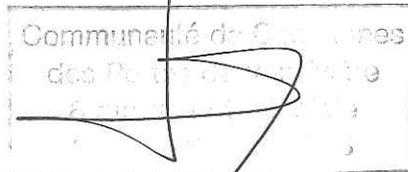
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la demande de renouvellement du classement de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière en catégorie II (2) ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Président, à adresser ce dossier au Préfet de la Haute-Vienne en application de l'article D. 133-22 du code du tourisme

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 3 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :